



Agence immobilière à changé de statut Orpi devenu alt orpi

Par mimidragon

Bonjour,

J'ai acheté un appartement début 2010.

Le responsable s'est engagé par un courrier signé de sa part à régler les frais liés à la "réfection du balcon lorsque ceux ci seront fait".

L'agence immobilière à changé de statut entre temps. Elle est passée de ORPI à Alt'orpi et le responsable à changé

Ce doc à t'il tjs de la valeur

Merci beaucoup

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50